

## **VIDEO N°3**

### **EE LV Joinville Autrement**

### **Joinville Ecologie**

**Bonjour ! Aujourd'hui nous allons parler de la Charte du patrimoine arboré de Joinville.**

Ce document important a été voté à l'unanimité lors du Conseil Municipal du 07 février 2012 : c'était l'issue heureuse de plus de deux ans de travail du Comité Consultatif Environnement, et aussi, il faut le dire, de deux ans de lobbying des écologistes.

**Cette Charte de l'Arbre fixe les règles de gestion des arbres de notre patrimoine communal,** c'est-à-dire de nos parcs publics et de nos rues. Ceci exclut donc, d'une part les propriétés privées bien sur, et d'autre part la voirie départementale, ainsi que les berges de la Marne, dans la mesure où elles sont gérées par Voies Navigables de France.

Un arbre, ce n'est pas du mobilier urbain, comme un banc ou un abribus : c'est un être vivant, gîte pour les insectes et les oiseaux. Sa vie nous est fort utile pour dépolluer notre air, et surtout le rafraîchir, ce qui sera de plus en plus appréciable à l'avenir, au fur et à mesure que les pics de chaleur deviendront plus fréquents.

**Deux conceptions de la Charte se sont affrontées.**

Pour les services communaux appuyés par une majorité des élus, ce devait être un simple guide de bonnes pratiques, surtout pas contraignant, permettant à la Municipalité de communiquer à bon compte sur son soi-disant engagement en faveur de l'environnement.

**Pour les écologistes, appuyés par le dictionnaire, une Charte est un document contraignant,** un contrat, à caractère juridique, passé avec la population. Quant au contenu de la Charte, nous tenions tout spécialement à y faire inscrire deux engagements fermes.

D'une part, l'obligation de ne plus pratiquer que des tailles douces, de manière à ne pas affaiblir les arbres. Et d'autre part, dans le cas d'une intervention significative sur les arbres d'une rue, l'obligation de concertation avec les riverains avant de faire quoi que ce soit.

Nous ne voulions plus que se reproduise le scandale de l'avenue Gille, dans le quartier Palissy, où en 2009 on a abattu les arbres d'abord, et discuté ensuite !

**Bien des gens ont travaillé sur le projet de Charte du patrimoine arboré :** les services municipaux assistés du bureau d'étude « Arborescence », tout comme Joinville-Ecologie qui avait monté une commission dédiée à ce sujet, laquelle a proposé de nombreux amendements. Tout ce travail aurait pu être réalisé en pure perte, puisque les deux points de vue étaient inconciliables, les écologistes refusant bien sur de servir de caution à une opération de propagande municipale.

**Le Maire Olivier Dosne a personnellement arbitré en faveur de notre conception de la Charte.**

Reconnaissons-lui ce mérite. La Charte est donc maintenant un document contractuel assez court, où la Municipalité s'engage à une concertation authentique et à des tailles raisonnées (jamais de coupes de plus de 5 cm de diamètre par exemple, et 5 cm, c'est déjà beaucoup). Le guide des bonnes pratiques, qui rentre dans un luxe de détails indicatifs mais non obligatoires, en sera une annexe, ainsi qu'un inventaire des arbres, qui reste à finaliser, puis à actualiser régulièrement.

**La Municipalité ne tient pas à ce que vous le sachiez : vous pouvez maintenant porter plainte,** en vous appuyant sur la Charte, si vous estimez qu'elle a été bafouée par une intervention lourde sur les arbres de votre rue ! Et vos associations, telle Joinville-Ecologie, pourront faire de même...

Même si, en Mairie, tout le monde ne l'a pas encore « digéré », c'est donc un progrès important pour une gestion un peu plus démocratique de notre espace public !